



SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE BORDEREAU DE VERSEMENT 2022

Avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite «Loi Avenir», le calcul et le versement de la taxe d'apprentissage évoluent.



CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : Le LYCÉE SAINT-CLÉMENT est habilité à recevoir Le 13%, solde de la taxe d'apprentissage.

Cette année encore, participez au développement de notre école en nous versant DIRECTEMENT le 13%.
Ce montant ne peut en aucun cas être versé à un OPCO.

Votre masse salariale brute 2021 :€
x 0,68% x 13% =€
Montant alloué au Lycée Saint-Clément€

COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le versement peut se faire par chèque ou virement. Un reçu libératoire vous sera délivré à partir du **31 mai 2022**, date limite de versement. Complétez et retournez-nous ce bordereau accompagné de votre versement.

RAISON SOCIALE
SIRET
ADRESSE POSTALE
NOM.....
PRÉNOM
TÉL.....
EMAIL

Les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire.
Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez écrire à contact@saintclement.com

PAR VIREMENT :

bordereau à retourner par E-mail : contact@saintclement.com
IBAN : FR76 1333 5003 0108 9731 7738 034
BIC : CEPAFRPP333
(indiquer en référence du virement votre nom et SIRET)

CACHET DE L'ENTREPRISE :

PAR CHÈQUE à l'ordre du : LYCÉE SAINT-CLÉMENT

CHÈQUE N° :
BANQUE :
A retourner à l'adresse : Lycée Saint-Clément, Domaine Labeyrie, 33430 CUDOS

Versement possible à partir du 1er janvier 2022.

Lycée Saint-Clément - Domaine Labeyrie - 33430 CUDOS contact@saintclement.com - Tél. 05 56 25 42 87